



DECISION N° 09 /D/R-AD/D-F&D/C-TIG/CIPM-CT/SIGAM/2025 du 05 JUIN 2025

Portant publication des résultats de l'avis de consultation pour une demande de cotation
N°02/DC/R-AD/D-F&D/C.TG/SG/SIGAM/2025 du **13/03/2025** pour l'achat des appareillages aux couches vulnérables de la population dans la commune de Tignère, Département de Faro et Déo Région de l'Adamaoua. (En procédure d'urgence)

Financement : Budget d'Investissement Public, Exercice 2025

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE TIGNERE, MAITRE D'OUVRAGE,

- Vu La Constitution ;
 Vu Le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des marchés Publics
 Vu Le Décret N°2019/002 du 04 Janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
 Vu Le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
 Vu La Circulaire N° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés publics ;
 Vu La Lettre-Circulaire N°0005/LC/MINMAP/CAB du 03 Juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature et à la publication du décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des marchés Publics ;
 Vu La Circulaire N°00013995/C/MINFI du 31 décembre 2024 Portant Instructions relatives à l'Exécution des lois de finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2025 ;
 Vu L'arrêté N°000025/A/MINDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'Election du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la commune de Tignère Département du FARO ET DEO, Région de l'ADAMAOUA ;

Considérant -le procès-verbal **N°06/PV/2025/CIPM** portant dépouillement et analyse par la commission en date du **10/04/2025** ;
 -la lettre **N°02/L/RAD/DFD/ C.TIG/ CIPM** du **17/04/2025**, du Président portant proposition d'attribution reçue le **28/05/2025** ;

DECIDE :

Article 1^{er}: L'entreprise ci-après citée est retenue comme attributaire de la lettre commande relative à l'avis d'appel d'offres susmentionné :

N° Lot	Maître d'ouvrage	Lieux d'exécution	Entreprise	Montant de l'enveloppe	Montant TTC en FCFA retenu	Délai d'exécution	Observations
Unique	Maire de la Commune de Tignère	TIGNERE	Ets RKT BP NGAOUNDERE	10 000 000	10 000 000	Trois (01) mois	Attributaire

Article 2: La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera. /-

Ampliations

- DDMAP/F&D
- DDDVEL/F&D
- ARMP/AD
- INTERESSE
- AFFICHAGE
- CHRONO/ARCHIVES





COMMUNIQUE N°09 /C/R-AD/D-F&D/C-TIG/CIPM-CT/ST/2025 du 10 5 JUIN 2025

Portant publication des résultats de l'avis de consultation pour une demande de cotation N°02/DC/R-AD/D-F&D/C.TG/SG/SIGAM/2025 du 13/03/2025 pour l'achat des appareillages aux couches vulnérables de la population dans la commune de Tignère, Département de Faro et Déo Région de l'Adamaoua. (En procédure d'urgence)

Financement : Budget d'Investissement Public, Exercice 2025

Le Maire de la commune de Tignère porte à la connaissance des candidats ayant participé à l'appel d'offres dont l'objet est susmentionné que l'entreprise indiquée dans le tableau ci-dessous a été déclarée attributaire de la lettre commande y relative :

N°	Maître d'ouvrage	Lieux d'exécution	Entreprise	Montant de l'enveloppe	Montant TTC en FCFA retenu	Délai d'exécution	Observations
01	Maire de la Commune de Tignère	TIGNERE	Ets RKT BP NGAOUNDERE	10 000 000	10 000 000	Trois (01) mois	Attributaire

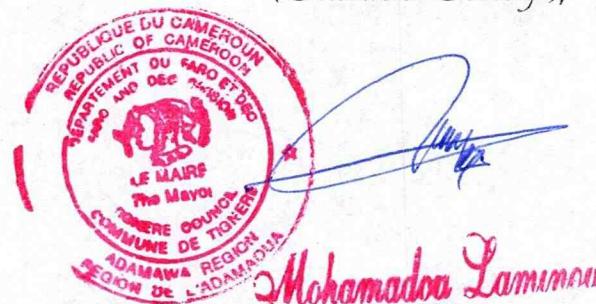
Le mandataire de cette entreprise est par conséquent invité à bien vouloir prendre l'attache du SIGAMP à la Mairie de Tignère pour la suite de procédure.

Tignère, le 10 5 JUIN 2025

Le Maire de la Commune de Tignère
(Maître d'Ouvrage),

Ampliations :

- DDMAP/F&D
- DDVEL/F&D
- ARMP/AD
- INTERESSES
- AFFICHAGE
- CHRONO/ARCHIVES



Mohamadou Laminou